

Conditions de promotion GARDENA Robots tondeuses SILENO life 2024

- La promotion est valable du 1er mars 2024 au 30 juin 2024.
- Le client doit compléter tous les détails demandés sur www.action-gardena.be avant la date de fin de la promotion.
- Le client doit prouver qu'il a acheté le produit GARDENA dans un point de vente GARDENA agréé en Belgique. Pour ce faire, il télécharge une photo du ticket de caisse/de la facture sur le site www.action-gardena.be.
- Cette promotion ne s'applique qu'aux produits dont les références figurent sur le site www.action-gardena.be.
- La promotion s'applique uniquement aux produits achetés pendant la période de promotion.
- GARDENA n'est pas responsable des informations incorrectes fournies par des tiers.
- Seuls les consommateurs peuvent participer à cette promotion. Les demandes émanant d'entreprises ne seront pas prises en considération.
- L'abri gratuit sera envoyé dans les 4 semaines suivant l'approbation de la demande. L'approbation sera confirmée par e-mail.
- Pour l'installation en surface gratuite, vous serez contacté et un rendez-vous sera fixé dans les 8 jours ouvrables suivant l'approbation de la demande par nos services. L'approbation sera confirmée par e-mail.
- L'installation en surface gratuite se fait uniquement en Belgique et au Luxembourg.
- La participation est limitée à un maximum d'une inscription par adresse (numérique).
- Les documents demandés doivent nous parvenir au plus tard 15 jours après la date de fin de la promotion. Les demandes ou documents reçus ultérieurement ne seront pas pris en considération.
- Seules les demandes complètes seront prises en considération.

Conditions supplémentaires pour l'installation en surface

- Si la surface de la pelouse dépasse le nombre de mètres carrés indiqué sur la boîte du robot tondeuse à installer, l'installateur peut refuser d'installer le robot tondeuse. Nos robots tondeuses ne conviennent pas pour des surfaces supérieures à celles indiquées sur la boîte. Après un refus de l'installateur, vous ne pouvez plus prétendre à une installation en surface gratuite.
- Les matériaux nécessaires à l'installation (tels que le fil, les broches, les connecteurs, etc.) doivent être fournis et payés par le client. En cas de manque éventuel, il incombe au client d'aller acheter ces produits au point de vente.
- Les rendez-vous avec l'installateur peuvent être reportés gratuitement jusqu'à 48 heures à l'avance. Dans les 48 heures, cela n'est plus possible et vous ne pouvez plus prétendre à une installation en surface gratuite.

L'installation en surface signifie :

- Installation du câble périphérique et du câble de retour au-dessus du sol.
- Mise en place de la station de charge.
- Entrer les paramètres de base du robot tondeuse.
- Test de l'installation.
- Explication de base du fonctionnement du robot tondeuse au client.

Préparation de l'installation par le client lui-même :

- Tonte de la pelouse. Lors de l'installation, l'herbe ne doit pas dépasser 5 centimètres de longueur.
- Une pelouse nouvellement posée est tondu au moins une fois.
- Une pelouse nouvellement posée doit reposer pendant au moins huit semaines.
- La pelouse doit être libre de tout obstacle (à l'exception des obstacles permanents tels que les trampolines, les meubles de jardin, etc.)
- Les points d'eau doivent être délimités par un obstacle d'au moins 15 cm de haut.
- La distance entre deux obstacles tels que des arbres, des parterres de fleurs, des buissons, etc. ainsi que la largeur d'un passage doivent être d'au moins 60 cm. S'il est plus étroit, le robot tondeuse ne peut pas le traverser.
- Le robot tondeuse doit être complètement chargé.

Ce qui n'est pas couvert par l'installation en surface:

- Enterrer le câble périphérique et/ou le câble de retour.
- Pose du câble périphérique et/ou du câble de retour sous le pavage.
- Réalisation de l'installation électrique pour la station de recharge. Une prise électrique doit se trouver à moins de 5 mètres de l'emplacement prévu pour la station de recharge.
- Délimitation d'un plan d'eau (fossés, étangs, etc.).
- Réalisation d'un éventuel dallage sous la station de recharge ou d'une protection au-dessus de la station de recharge.
- Aménagement/adaptation du jardin, par exemple déplacement/retrait/plantation de plantes, tracé de chemins, entretien/construction d'une pelouse, etc.
- Installation d'apps et d'applications du smart system ou bluetooth.
- Toute autre circonstance non décrite.

Le non-respect des instructions ci-dessus peut entraîner le refus de l'installation en surface par l'installateur. Malheureusement, en cas de refus, vous ne pouvez plus prétendre à une installation en surface gratuite.

